



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 12 février 2014 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : URBANISME 2.

OBJET : DECLASSEMENT DE 25 M² DU DOMAINE PUBLIC AU DROIT DE LA PARCELLE E N°769 ET CESSION ALLEE DES GROSEILLIERS - SAINT BLAISE.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune de Briançon a été saisie par les copropriétaires de la parcelle cadastrée E n°769 située à Saint Blaise, en vue d'acquérir 25 m² à détacher du domaine public et jouxtant leur propriété.

L'emprise de ces 25 m² sur le terrain est actuellement constituée d'un clapier et d'arbustes. Par ailleurs, cette partie de terrain n'est pas entretenue par la Commune et ne constitue pas un enjeu paysagé majeur.

Considérant que ces 25 m² ne sont donc pas affectés à la circulation publique ou à un quelconque usage public,

Considérant par conséquent que le déclassement de ces 25 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et que le déclassement ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant que de fait, cette partie de parcelle est désaffecté du domaine public et donc classé dans le domaine privé communal,

Considérant qu'aucune servitude ne frappe ce bien et que son déclassement n'enclave aucune parcelle,

Considérant que cette partie du domaine public n'est aucune utilité pour la Commune, et que la cession de 25 m² n'entrave pas des projets ultérieurs sur le domaine public,

Considérant que le service du domaine a estimé ces 25 m² à un montant de 3 125 € soit 125 €/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de déclasser ces 25 m² du domaine public au droit de la parcelle cadastrée E n°769,
- D'accepter la cession d'environ 25 m² aux copropriétaires de la parcelle E n°769 pour un montant de 3 125 €,
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie à céder,
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014

PUBLIE LE : 21 FEV. 2014

NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

(The signature is written over a circular official stamp of the Mayor of Briançon, which includes the text 'MAIRIE DE BRIANCON' and 'LE 21 FEV 2014'. The stamp also features a coat of arms in the center.)

RECULE
24 FEV. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANCON

E 769

PARK
PUBLIC

25 m²
ADÉCLASSER DU DOMAINE PUBLIC
+ CÉSSION.

TRUIS
BOISE

DOMAINE
PUBLIC

ALLÉE DES
GLASSEIERS

CHAMP DE

UBREYRZA

SUBWAY

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour - Mai 2012.

